

**Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».**

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2000)

**MOTION**

Considérant:

- la forte urbanisation du quartier des Charmilles durant ces dernières années, surtout dans le périmètre situé entre la rue de Lyon et l'avenue d'Aïre;
- la densité importante de population de toutes catégories d'âge et d'origine qui en résulte;
- le risque de voir cette densification s'accroître encore si les bâtiments actuellement prévus le long de la rue de Lyon au niveau du complexe commercial de Planète Charmilles et de l'école de l'Europe sont construits;
- l'insuffisance notoire en infrastructures socioculturelles dans ce quartier malgré la présence d'un nombre important d'enfants et de jeunes;
- l'absence de liens sociaux suffisants dans ce quartier en raison de l'augmentation rapide de la population et les risques importants d'exclusion et de conflits en tous genres;
- les dangers liés à la circulation automobile le long de l'avenue d'Aïre, artère à forte fréquentation en enfants et familles, ainsi que la vitesse totalement excessive de la circulation sur la rue de Lyon et l'absence de passages piétonniers en nombre suffisant;
- les effets pervers de l'implantation de grands centres commerciaux multiusages, avec en particulier une politique très restrictive de leurs responsables en matière de présence et d'activités jugées indésirables par ces derniers, surtout liées aux jeunes, mais aussi aux activités politiques,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les mesures suivantes, en présentant si nécessaire des crédits d'investissements au Conseil municipal:

1. demander à l'Etat de Genève d'entamer une révision du plan localisé de quartier N° 27930 (en faisant usage du droit d'initiative municipal en matière de PLQ), afin de renoncer à la construction de bâtiments industriels de sept étages le long de la rue de Lyon et de les remplacer par un espace de détente public sur la petite parcelle située entre l'école de l'Europe et la rue de Lyon (marquée A sur le plan ci-joint), ainsi que par un bâtiment de gabarit plus modeste affecté à des activités artisanales et à des PME sur la parcelle plus grande située plus haut sur le même axe (marquée B sur le plan ci-joint);
2. donner à la Maison de quartier de Saint-Jean les moyens suffisants et le mandat de pouvoir s'occuper aussi des jeunes du quartier des Charmilles en général et plus particulièrement de ceux vivant dans le triangle formé par la rue de Lyon, l'avenue d'Aïre et l'ancienne usine Tavano SA, quitte à envisager l'ouverture d'une antenne de la maison dans ce périmètre;
3. développer la présence d'infrastructures sociales et culturelles de proximité dans ce périmètre, en particulier des locaux en gestion accompagnée pour les jeunes;
4. renforcer les mesures de modération de circulation sur l'avenue d'Aïre en la faisant passer à un statut de rue résidentielle;
5. demander à l'Etat de poser des radars de contrôle de vitesse le long de la rue de Lyon (dans les deux sens) afin de faire respecter la limitation de vitesse à 50 km/h;
6. mettre en place des passages piétonniers supplémentaires pour traverser la rue de Lyon, ainsi qu'une arborisation adéquate sur son côté gauche;
7. demander à l'Etat de réviser la législation en matière de domaine public et privé, afin que les espaces principaux situés dans les centres commerciaux de grande taille (comme Planète Charmilles) soient soumis aux mêmes règles et usages que le domaine public (par exemple pour le libre passage des passants ou la possibilité de récolter des signatures et de tenir des stands d'information).